



# GUIDE

d'accueil

Ce guide a été conçu pour vous aider à mieux connaître notre histoire, nos valeurs et les services que nous offrons.

Nous espérons que vous trouverez ici toutes les informations nécessaires pour bien démarrer votre parcours avec nous.

**BIENVENUE  
PARMI NOUS!**

Être membre de la Corporation de développement communautaire comporte de nombreux avantages. En devenant membre, vous accédez à un réseau de contacts professionnels utiles pour établir des partenariats entre les organismes de la région et pour trouver de nouvelles opportunités de développement et de consolidation pour vos organismes.

De plus, les membres ont l'occasion de participer à des événements exclusifs organisés par la CDC, ce qui peut vous aider à développer vos compétences et votre visibilité.

Les avantages les plus appréciés par nos membres sont :

- ❖ Réseauter, se regrouper et établir des stratégies communes
- ❖ Avoir un sentiment d'appartenance fort au milieu communautaire de Mirabel
- ❖ Déployer des projets locaux
- ❖ Avoir accès à de la formation et de l'accompagnement spécifique

Vous trouverez en ce guide d'accueil, les informations pertinentes pour tous les membres. N'hésitez pas à aller consulter [notre site web](#) pour plus de ressources.

**Bienvenue parmi nous !**

# TABLE

des matières

1. Introduction à l'organisme	<b>04</b>
1.1 La mission, les objectifs et les volets d'intervention	<b>04</b>
1.2 L'histoire de la CDC	<b>07</b>
1.3 Les services offerts	<b>09</b>
1.4 Magazine Augustine et Antoine	<b>12</b>
1.5 La vie associative	<b>13</b>
2. Structure organisationnelle	<b>14</b>
2.1 Rôles et responsabilités du conseil d'administration	<b>14</b>
2.2 Description de l'équipe de travail	<b>15</b>
2.3 Rôles de la Table nationales des CDC	<b>16</b>
3. Le mouvement communautaire	<b>17</b>
3.1 Qu'est-ce que le mouvement communautaire ?	<b>17</b>
Le mouvement communautaire autonome ?	
3.2 Brève histoire du mouvement communautaire	<b>20</b>
au Québec	
Annexe : Liste des acronymes	<b>22</b>



ENSEMBLE, nous  
formons une communauté  
FORTE ET SOLIDAIRE

# Introduction à l'organisme

## La mission et les objectifs

La Corporation est un regroupement d'organismes communautaires et d'économie sociale œuvrant dans différents secteurs d'activité en vue d'initier, de favoriser, de soutenir et de renforcer le développement communautaire et social de Mirabel.

1

Favoriser le développement communautaire par la promotion des activités et services des organismes locaux auprès de la population;

2  
Promouvoir la culture et les valeurs du communautaire;

3  
Animer la concertation entre les groupes communautaires et les partenaires institutionnels, associatifs et privés, afin de développer une vision et des actions communes qui répondent aux besoins de la population;

4

Favoriser la réflexion, l'évaluation et la prise de position des membres sur des enjeux qui les touchent;

5  
Représenter et promouvoir les préoccupations sociales communes des membres auprès d'instances gouvernementales et des acteurs de la communauté;

6  
Être un catalyseur de projets issus du milieu communautaire, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

7

Mener diverses actions en concertation avec des partenaires de différents milieux en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

8

Valoriser et développer l'action communautaire en favorisant les relations, la concertation, la mise en commun des ressources et la collaboration au niveau des services entre les organismes et entreprises communautaires;

9

Favoriser le maintien, le développement et la création d'actions nécessaires au bien-être de la collectivité, des organismes et entreprises œuvrant sur le territoire.

# Les volets d'intervention

Les actions de la CDC de Mirabel sont axées sur des acquis reconnus du mouvement populaire et communautaire tels que le partage de l'information et des outils de travail, la mise en commun de services techniques, l'éducation populaire, le militantisme par l'action collective, la démocratisation des institutions, l'expression citoyenne, la créativité sociale et l'innovation. Des acquis importants à maintenir et à faire reconnaître davantage.

Les volets d'intervention de la CDC sont les suivants et varient en fonction des besoins de ses membres.

## La concertation

La CDC de Mirabel – par une vie associative proche des membres – favorise la concertation entre les organismes communautaires autonomes. Son action structurante renforce le mouvement communautaire. En plus de stimuler la vie associative, elle favorise le sentiment d'appartenance par différentes activités (ex. : AGA et rencontres thématiques).

## L'information

La CDC de Mirabel favorise – par divers moyens – la circulation de l'information sur toutes sortes d'enjeux locaux, régionaux et nationaux touchant de près ou de loin le mouvement communautaire (ex. : courriels, bulletins, site web et réseaux sociaux).

## La formation

Les thèmes de formation sont déterminés en fonction des besoins de l'ensemble des membres. La CDC s'implique aux niveaux suivants : détermination des besoins, recherche de personnes-ressources, organisation des formations et suivis.

## Le soutien et les services aux membres

La CDC peut offrir toutes sortes de services aux organismes communautaires de son territoire selon les besoins exprimés et leur capacité à y répondre. Une prochaine section de ce guide (p.09) vous donnera plus d'informations sur nos services aux membres.

## La consolidation et le développement communautaire

La CDC de Mirabel travaille à la création et au maintien des groupes et des réseaux communautaires (ex. : aide à la consolidation du financement; accueil, intégration et accompagnement des nouveaux membres ou nouveaux-nouvelles employé(e)s; participation à des comités de réflexion; soutien des groupes à leur démarrage et soutien à la vie associative).

## La promotion

La CDC de Mirabel offre des activités de promotion et de visibilité de l'action communautaire (ex. : production de documents promotionnels, utilisation des médias et organisation de journées communautaires).

## Les représentations

La CDC de Mirabel représente ses membres dans différentes instances des milieux communautaires, socioéconomiques et politiques. En outre, sont prioritaires les représentations auprès des instances locales et régionales de développement, auprès du milieu municipal et au sein de diverses tables de concertation.

## Le travail en partenariat

La CDC de Mirabel travaille régulièrement sur des projets de développement local avec les autres acteurs politiques, institutionnels et socioéconomiques du territoire. Elle travaille concrètement sur une diversité de projets, selon les priorités établies par les acteurs concernés.

## La recherche

La CDC de Mirabel s'implique dans des activités de recherche, la majorité ayant déjà produit une étude d'impact social et économique du mouvement communautaire à l'échelle de son territoire. Elle peut également piloter des projets de recherche ponctuels, produire des mémoires et ou des recommandations sur des problématiques sociales identifiées.

# L'histoire de la CDC de Mirabel

2002

Le 4 décembre 2002, des partenaires se sont réunis au Parc régional du Bois de Belle-Rivière et ont nommé un comité qui avait pour objectif de créer une table de concertation sur le développement social dans et pour Mirabel. Ce comité avait pour mission d'identifier les éléments de base nécessaires au démarrage de l'organisation et surtout réfléchir aux mandats que cette table allait se donner, afin de répondre aux besoins et aux enjeux des partenaires mirabellois.

Suites aux recommandations de ce comité, une quarantaine de personnes provenant de différents organismes et de groupes sociaux se sont réunis le 7 juin 2003 pour l'Assemblée de fondation de la Table de Concertation Communautaire Mirabelloise (TCCM). Lors de cette Assemblée de fondation, le premier conseil d'administration fut élu.



Table de concertation  
communautaire Mirabelloise

2003

Le 18 septembre 2003, la mission et les objectifs de la TCCM ont été adoptés. Sa mission se veut d'être l'organisme de concertation et de réseautage des organismes communautaires sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs :

- Connaître les ressources du milieu
- Développer un réseau
- Établir une tribune
- Développer une collaboration unie dans et entre les secteurs
- Établir les besoins de formation
- Définir une identité communautaire mirabelloise
- Établir des partenariats entre les organismes

2004

C'est au mois de janvier 2004 qu'une première aide financière sur 3 ans a été octroyée par le CLD de Mirabel. Cette aide financière de 20 000\$ a permis d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action triennal.

C'est au mois de mai 2004 que la TCCM a reçu ses lettres patentes, confirmant ainsi la création officielle de l'organisme.

Le 29 juin 2005 a eu lieu la toute première Assemblée générale annuelle de la TCCM. C'est lors de cette assemblée que sont adoptés les règlements généraux, les différentes politiques administratives et le premier plan d'action annuel.

2005

2007

En 2007, la TCCM et la Maison de la famille de Mirabel unissent leurs ressources, afin d'assurer une pérennité aux deux organismes. En effet, cette mutualisation a permis de partager des locaux et une ressource humaine à temps plein qui assurait la coordination des deux organismes.

Au fil du temps la Table est devenue un endroit privilégié pour initier divers projets, réunir des partenaires au sein de comités et de travailler en concertation sur des dossiers très diversifiés en développement social.

Parmi les actions structurantes mises en place par la TCCM, notons la publication d'un répertoire des services communautaires en 2005, la création du comité Aînés en 2007, la première édition de la foire communautaire «En santé dans notre milieu» en 2009, la première journée de réflexion collective «Mirabel sous la loupe du développement social» et la création du regroupement local des partenaires de «Mirabel en Forme» en 2010, la création du comité Logement et du regroupement local de partenaires d'«Avenir d'enfant» en 2011, le lancement du site web en 2013, la création du comité Sécurité alimentaire en 2014 et la reconnaissance financière par la ville de Mirabel en 2015.

Le 25 septembre 2019, les membres de la TCCM ont mandaté le conseil d'administration d'entreprendre des démarches, afin de devenir une corporation de développement communautaire (CDC).

Au mois de décembre 2019, notre demande a été acceptée sous certaines conditions, notamment celles de réviser nos règlements généraux, afin de se conformer aux exigences de la Table nationale des CDC (TNCDC).

2019

2020

En janvier 2020, nous avons commencé notre accompagnement par une autre CDC, afin d'évaluer et documenter notre concertation, notre vie associative et le développement communautaire sur notre territoire.

Finalement, en juin 2021, le conseil d'administration de la TNCDC nous a accrédité comme la 66e CDC au Québec. Le changement de nom au registraire des entreprises a été accepté le 29 septembre de la même année.



2021

# Les services de la CDC

La CDC est dédiée à soutenir ses membres par une variété de services et d'accompagnements, visant à renforcer leurs capacités d'actions et d'engagement dans la communauté.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais vise à démontrer de façon concrète les diverses formes de soutien et d'accompagnement effectuées auprès des membres. N'hésitez pas à communiquer avec votre CDC afin de soumettre le besoin de votre organisme. Vous pouvez aussi [consulter la politique de soutien aux membres](#) sur notre site web.

## **L'animation**

Organiser et dynamiser les rencontres et activités

## **La mobilisation et développement de la communauté**

Favoriser l'engagement communautaire et le développement local

## **La gouvernance**

Conseiller sur les meilleures pratiques de gestion

## **Les communications**

Faciliter la diffusion d'informations et la visibilité des actions

## **Les ressources humaines**

Offrir des conseils pour la gestion du personnel

## **La vie associative et démocratique**

Promouvoir la participation active et démocratique des membres

## **La structure organisationnelle**

Assister dans l'organisation interne et les structures de fonctionnement

## **La représentation**

Défendre les intérêts des membres auprès de différents acteurs

## **La gestion financière et administrative**

Aider à la gestion des finances et des opérations administratives

La CDC a également un service d'accompagnement auprès de ses membres:

 **Rencontre de nouvelles directions**

Accueillir et intégrer les nouvelles directions

 **Animation de rencontres**

Faciliter la tenue de réunions efficaces

 **Service-conseil en communication**

Offrir des stratégies de communications

 **Service-conseils et soutien à des réflexions stratégiques**

Aider à la planification stratégique

 **Support, information et réseautage avec le milieu communautaire**

Connecter les membres avec les ressources communautaires

 **Support dans le développement de nouveaux projets ou d'organismes en démarrage, tout en apportant une attention particulière au dédoublement de services/organismes existants**

Accompagner les nouveaux projets et initiatives, tout en évitant les duplications



N'hésitez pas à nous contacter  
pour toute demande de service;  
nous serons toujours là pour vous!

L'offre de formations gratuites varie d'une année à l'autre, selon les besoins énoncés par les membres et les ressources disponibles. Certaines formations reviennent habituellement annuellement, telle que la formation sur les rôles et responsabilités d'un CA. L'équipe de la CDC est à l'écoute des besoins et effectue une vigie sur les opportunités.

Les formations sont collectives et s'inscrivent dans les thématiques suivantes:

 **Administration**

 **Gestion des ressources humaines**

 **Vie associative et action communautaire**

 **Communications**

 **Mission et développement**

La CDC de Mirabel peut appuyer, par l'émission d'une lettre, un dépôt de projet. Il peut aussi s'agir d'une revendication en lien avec les valeurs et les enjeux portés par la CDC.

Chaque demande est évaluée par la direction, qui au besoin, se réfère au conseil d'administration.

La CDC se réserve le droit de refuser d'émettre un appui et informera le membre concerné de la raison.

La CDC porte aussi les revendications du milieu à travers ses représentations auprès de différents acteurs (rencontres d'élus, participation à des regroupements nationaux ou régionaux, etc.).

Rayonnement: La CDC met en lumière les actions de ses membres et soutient la diffusion d'informations au sein du milieu communautaire. Pour plus de détails, [veuillez consulter notre politique des communications](#) sur notre site web.

Prêt de matériel:

 **Projecteur**

 **Système audiovisuel pour rencontre virtuelle (Hibou)**

 **Cafetière 20 tasses**

 **Nappes noires rondes (24)**

 **Nappes noires rectangulaires (4)**

 **Micro-cravate (2) sans fils (multiprise dont caméra/appareil photo, USB-C et iPhone)**

# Magazine Augustine et Antoine

Le Magazine Augustine et Antoine (Mag AO) est consacré à la mise en lumière des organismes membres de la CDC de Mirabel. Augustine et Antoine, faisant référence aux secteurs de Saint-Augustin et Saint-Antoine dans Mirabel, présente un organisme membre de la CDC d'une manière unique et originale. Cet outil de promotion et de représentation permet aux membres de s'offrir une visibilité et une meilleure compréhension des enjeux défendus par leur mission et services, auprès des citoyen.nes, partenaires et autres membres de l'écosystème du milieu.

En plus d'être envoyé à l'organisme concerné, pouvant le diffuser comme il le désire, le Mag AO est hébergé et affiché sur le site web de la CDC, diffusés sur la page Facebook ainsi qu'accessible dans l'infolettre mensuelle.

[Feuilletez les volumes du Mag AO sur notre site web.](#)



# La vie associative

La vie associative à la CDC est riche et stimulante, c'est un élément important de notre fonctionnement. Elle permet aux membres de s'impliquer activement sur les enjeux de développement social de la région et de partager leurs idées, leurs compétences et leur mission.

Les activités de réseautage organisées par la CDC de Mirabel vous offrent également une occasion de tisser des liens avec les autres membres et ainsi renforcer la cohésion au sein de la communauté.

C'est pourquoi il nous est important d'encourager la participation des membres et de proposer les activités variées et attrayantes.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Permet de réunir les membres afin de discuter des activités de l'année écoulée, présenter les états financiers, élire les administrateurs du conseil d'administration et approuver les orientations futures de l'organisme. C'est un moment clé de transparence, de reddition de comptes et de participation démocratique où les membres ont voix au chapitre dans la gouvernance de l'organisme.

## RENCONTRES DES MEMBRES

La CDC invite ses membres et partenaires à se réunir quatre fois par année pour discuter d'aspects du milieu communautaire et offrir un espace de réseautage. Lors de ces rencontres, un tour de table est effectué, permettant à chaque personne participante de partager les nouvelles de son organisme ou institution.

## RENCONTRES INFORMELLES

Plusieurs fois par année, les équipes de travail et les directions se réunissent distinctement pour échanger informellement sur leurs réalités, enjeux ou simplement mieux se connaître. Les « Diners des équipes » et les « Rendez-vous des directions » créent un espace propice au réseautage et au renforcement des liens entre les acteurs du milieu communautaire.

## GALA LUMIÈRE

Cet événement annuel célèbre l'excellence du travail accompli par les organismes communautaires de Mirabel. Discours, remises de prix, repas et musique sont au rendez-vous pour cette soirée festive. Plusieurs prix sont remis pour récompenser leur dévouement lors des défis de la CDC, ainsi que leur engagement significatif dans le milieu du communautaire.

## LES DÉFIS DE LA CDC

Les défis de la CDC renforcent les relations au sein des équipes et entre les organismes communautaires à Mirabel sous une compétition saines et positives. Une fois par mois, de décembre à avril, les membres sont invités à prendre une pause et simplement s'amuser. Les défis proposés, qu'ils soient créatifs, collaboratifs, ou simplement axés sur de petites attentions envers leurs collègues, visent à renforcer la camaraderie et l'esprit d'équipe.

# Structure organisationnelle

## Rôles et responsabilités du conseil d'administration

- Le conseil d'administration administre les affaires et le budget de la corporation. Il étudie les candidatures et accepte les nouveaux membres. À chaque assemblée générale annuelle, il fait rapport de ses activités aux membres;
- Le conseil est responsable de l'embauche de la direction générale, ainsi que de l'élaboration des conditions de travail du personnel. Il peut, par résolution, modifier les règlements généraux et adopter tout règlement pour régir sa procédure interne ou pour accomplir ses responsabilités de manière adéquate;
- Selon les besoins, le conseil recommande la firme comptable qui réalisera la vérification des livres comptables. Il étudie et prend position sur toute question ou dossier d'intérêt pour la corporation, en respectant ses orientations;
- Le conseil peut, par résolution, nommer des délégués pour représenter la corporation dans d'autres instances, et il peut aussi, par résolution, suspendre temporairement ou expulser un membre;
- De plus, il peut créer des comités, composés ou non d'administrateurs, pour des mandats spécifiques. Ces comités ont pour rôle de conseiller et d'informer le conseil d'administration, mais ils n'ont aucun pouvoir décisionnel;
- Enfin, le conseil s'acquitte des mandats confiés par l'assemblée, dans le respect des lois, et doit être au fait des rôles et responsabilités qui incombent à un conseil d'administration.

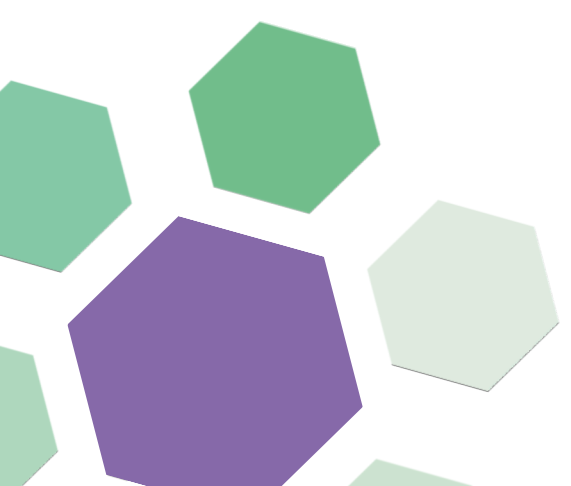
# Description de l'équipe de travail

## La direction

La direction a pour objectif de faire rayonner les membres et leurs actions au sein de la communauté, de promouvoir l'action communautaire autonome, et de faire de la CDC de Mirabel un moteur de changement pour la population et la communauté. Elle veille à ce que les valeurs de l'action communautaire autonome imprègnent toutes les actions de la CDC. Elle soutient et promeut les actions des membres en leur offrant des services adaptés à leurs besoins, en cherchant activement des sources de financement, et en les accompagnant dans la réalisation de leur mission ou de leur développement. Cette personne garantit des espaces de concertation et de consultation où les membres peuvent initier des actions concertées. Elle offre un appui moral et technique aux directions des membres en fonction de leurs besoins et de ceux de leur organisation. Elle assure une gestion saine et veille à la pérennité de la corporation en mettant en place des systèmes de vérification et des politiques de gestion. Enfin, elle représente la CDC, ses membres et leurs intérêts auprès des instances gouvernementales, paragouvernementales et consultatives, tout en intervenant auprès des médias télévisuels, radiophoniques et journalistiques pour représenter la CDC.

## L'agent.e de développement

Cette personne a pour objectif d'accompagner et de soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur mission individuelle, ainsi que dans l'atteinte des objectifs communs des membres. Plus précisément, elle offre un soutien constant aux organismes membres, acquérant ainsi une compréhension approfondie de leurs besoins et objectifs. Cela lui permet de développer une offre de service adaptée et de soutenir les membres selon leurs besoins spécifiques. De plus, elle facilite la concertation et la collaboration entre les membres, en vue d'atteindre des objectifs communs ou de proposer des services complémentaires. Elle est également chargée de représenter les intérêts de la CDC, de ses membres et de ses comités auprès des instances gouvernementales, paragouvernementales, des regroupements, et d'autres parties prenantes.



## L'agent.e aux communications

La personne responsable des communications a pour mission principale de gérer de manière proactive et efficace l'ensemble des communications de la CDC de Mirabel. Elle vise ainsi à promouvoir la CDC, ses membres, ses actions et ses valeurs. Cette personne a pour rôle de diffuser, conformément au plan et aux objectifs de l'organisation, les informations pertinentes sur les activités internes et externes. Elle assure également la production et la gestion de l'ensemble des outils de communication. De plus, elle soutient les membres dans le développement de leurs organismes en leur offrant des services liés à la communication et à d'autres domaines d'expertise.

## L'agent.e de projet

Cette personne joue un rôle dans le soutien des organismes membres en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets et en favorisant la collaboration entre eux. Elle s'assure de comprendre leurs besoins spécifiques et les appuie dans le développement de solutions adaptées. Elle contribue également à la concertation entre les membres, tout en veillant à promouvoir les valeurs de l'action communautaire autonome. De plus, elle représente les intérêts de la CDC et de ses membres auprès des instances externes, participant activement à la création de projets ayant un impact positif sur la communauté.

# Rôles de la Table nationale des CDC (TNCDC)

La Table nationale des Corporations de développement communautaire est un réseau national ayant pour mission de regrouper les CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs. De plus, elle promeut la place incontournable qu'occupe le mouvement communautaire autonome dans le développement local, et ce, dans une perspective de justice sociale ainsi que de développement global et durable de notre société. Regroupant 70 corporations de développement communautaire (CDC) et rassemblant plus de 2 700 organismes communautaires partout sur le territoire québécois, le réseau et ses membres interviennent dans une multitude de domaines, principalement la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la santé, l'éducation, l'emploi, la défense des droits ainsi que le logement.

# Le mouvement communautaire

## Qu'est-ce que le mouvement communautaire et le mouvement communautaire autonome ?

Saviez-vous que le gouvernement du Québec a élaboré, en 2001, une politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec? Cette politique, sous la responsabilité du SACAIS (Secrétariat à l'action communautaire autonome et initiatives sociales), a les objectifs suivants:

- ✔ Valoriser, promouvoir et soutenir l'action communautaire au sens large du terme;
- ✔ Valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire autonome, notamment les organismes de défense collective des droits;
- ✔ Assurer la consolidation de l'action communautaire par des orientations générales et des grandes balises nationales qui s'appliqueront à l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux;
- ✔ Reconnaître et soutenir l'action bénévole telle qu'elle s'exerce dans les organismes communautaires.



Cette politique définit l'action communautaire (AC) selon ces quatre critères:

## 4 critères de l'action communautaire (AC)

### **1** Être un organisme à but non lucratif

- Être partie prenante du développement et de l'amélioration du tissu social de la communauté;
- La communauté visée par la mission de l'organisme est représentée au conseil d'administration;
- L'organisme est en lien avec d'autres organismes;
- L'organisme travaille en concertation lorsqu'il évalue que sa mission ou ses activités s'y prêtent.

### **2** Être enraciné dans la communauté

- Être une personne morale selon la loi sur les compagnies du Québec partie 3 ou selon la loi sur les corporations canadiennes partie 2;
- Avoir son numéro de compagnie organisme à but non lucratif, se conformer à la loi sur les compagnies partie 3;
- Réaliser la majorité de ses activités au Québec;
- Avoir son siège social au Québec, y tenir les réunions du conseil d'administration et les assemblées annuelles.

### **3** Entretenir une vie associative et démocratique

- Appliquer les principes démocratiques dans son fonctionnement;
- S'assurer de la vitalité interne de ses actions;
- Tenir une AGA avec ses membres;
- Faire approuver son rapport d'activités et ses états financiers;
- Rechercher activement l'implication de ses membres;
- Mettre en place des comités de travail (non)formels afin de réaliser des travaux sur différents sujets touchant l'organisme;
- Faire connaître ses actions et besoins de soutien par différents outils de communication.

### **4** Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

- Tous les membres du CA sont aussi membres de l'organisme;
- La définition de la mission et des orientations de l'organisme résulte des membres de l'organisme et du CA qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques;
- Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l'organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son organisation.

S'ajoutent quatre critères pour les organismes d'action communautaire autonome (ACA)

## **5** Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

L'organisme doit avoir été créé de la volonté d'une communauté ou d'un groupe de citoyens de s'organiser autour d'une problématique donnée, soit parce que les services publics n'y répondent pas adéquatement, soit parce qu'une réponse différente des services publics est apparue nécessaire.

## **6** Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale

L'action d'un organisme communautaire autonome n'est pas que curative. Elle est également préventive et ne se limite pas à la stricte livraison d'un service. L'action vise la capacité individuelle et collective à se prendre en charge et à trouver ses solutions. L'approche vise à long terme la transformation sociale par la sensibilisation, l'information, l'éducation populaire et la défense collective des droits. La mission de l'organisme est essentiellement dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale. Enfin, l'organisme démontre qu'il peut s'adapter et déterminer les nouveaux besoins de la communauté visée en adoptant une approche souple et ouverte.

## **7** Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée

L'action de l'organisme agit sur l'ensemble des causes qui sont à la base de la situation des personnes auprès desquelles l'organisme intervient. Il le fait en mobilisant les forces vives du milieu autour d'enjeux collectifs. Il fait place à l'initiative citoyenne. La mobilisation citoyenne se traduit en consultation en création de comité, de projet d'action communautaire, d'éducation populaire et de diffusion de l'information. Également, l'action communautaire autonome élabore des outils de sensibilisation, d'action ou d'autoévaluation pour les citoyens. L'organisme travaille en collaboration et concertation avec d'autres ressources du milieu et il réfère lorsque la situation ne relève pas de son champ de compétence.

## **8** Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

L'organisme est libre de déterminer la composition de son CA. Celui-ci doit être élu démocratiquement, représentatif de la communauté visée et actif. Ce qui veut dire qu'aucun siège ne peut être réservé pour un représentant du réseau public ou gouvernemental. Les personnes qui travaillent pour le gouvernement ou le réseau public peuvent siéger au CA d'un organisme communautaire autonome en leur nom personnel seulement.

# Brève histoire du mouvement communautaire au Québec

## Années 60

Le mouvement communautaire prend racine durant la Révolution tranquille. Malgré l'ère prospère qui a teinté ces années, les inégalités sociales et économiques augmentent. Des groupes de citoyen.nes commencent à s'organiser pour diminuer les effets de l'écart qui se creuse entre les riches et les pauvres, pour améliorer l'accès aux services de santé, à l'éducation et aux autres services publics pour les populations plus vulnérables.

## Années 70

Les comités de citoyen.nes des milieux défavorisés se multiplient. Des projets issus de la communauté se mettent en place, tels que des garderies et des groupes pour la défense des droits, ainsi qu'au développement du mouvement des femmes qui intensifie ses actions. Le mouvement communautaire doit une très grande partie de son développement grâce à l'implication des femmes dans l'exercice de la citoyenneté. La longue lutte du financement par l'État vient également tapisser la toile de fond de cette période, car les organismes communautaires refusent le rôle de simples prestataires de services.

## Années 80

Fragilisée par le désengagement de l'État, orientée davantage sur la privatisation des services publics, voit naître de plus en plus de regroupements d'organismes communautaires portant une visée de transformation sociale. On assiste également à la formation de nombreuses concertations du milieu communautaire sur les plans régionaux et sectoriels, ainsi qu'à la mise en place du modèle d'économie sociale. Nous assistons à la naissance de la toute première CDC au Québec en 1984, la CDC des Bois-Francs à Victoriaville, qui a émergé d'une volonté des organismes du milieu de se regrouper.

## Années 90

L'enjeu de la reconnaissance et du financement vient confronter de plus en plus les organismes communautaires en ce qui a trait à leur autonomie. Tandis que les besoins de la population augmentent, la précarité de leur financement devient une réalité de plus en plus préoccupante pour les groupes d'action communautaire autonome, travaillant « avec et pour » les communautés.

## Années 2000

La première politique gouvernementale québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, adoptée au début des années 2000, prétend répondre à « l'exigence essentielle du respect de l'autonomie des organismes communautaires dans leurs différents rôles sociaux » et « dégage des principes devant guider les efforts du gouvernement pour aider le milieu communautaire à consolider son action et son rayonnement ». Cette politique implique une révision des pratiques gouvernementales, notamment en matière de financement.

## Aujourd'hui

Les organismes communautaires sont présents dans tous les secteurs de la société, et jouent un rôle clé dans la défense des droits des personnes marginalisées, la promotion de la justice sociale, et l'amélioration de la qualité de vie des communautés à travers le Québec. Les groupes sont soutenus par une variété de sources de financement, y compris le gouvernement provincial et fédéral, les municipalités, les fondations et les donateurs privés. Le milieu communautaire a notamment inspiré la création de plusieurs services publics, programmes sociaux et législations importantes au Québec. Par exemple, le réseau des CLSC, les cliniques d'aide juridique, les CPE ou encore la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ont été créés à partir de modèles mis sur pied par le milieu communautaire.

# Annexe

Acronymes	Définitions
ABL Immigration	Accès Accueil Action Basses Laurentides Immigration
ACA	Action Communautaire Autonome
ACEF	Association coopérative d'économie familiale
ACTIS	Action Concertée pour la Transformation et l'Innovation Sociale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGE	Assemblée générale extraordinaire
CA	Conseil d'administration
AQDR	Association québécoise de défense des droits des retraités
CAB	Centre d'Action Bénévole
CAPTCHPL	Centre d'aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDC	Corporation de Développement Communautaire
CESAME	Centre pour l'enfance en santé mentale (Saint-Eustache)
CHMM	Centre d'hébergement multiservices de Mirabel
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CISSSLAU	Centre intégré de soins de santé et services sociaux des Laurentides
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CJE	Carrefour Jeunesse-Emploi
CLD	Centre Local de Développement
COCO	Comité de coordination
CPERL	Conseil régional des préfets et des élus des Laurentides
CRI	Comité Régionale en Itinérance

CSSMI	Centre de services scolaire des Mille-Îles
CSSRDN	Centre de services scolaire de la Rivière du Nord
CTROC	Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
DSP	Direction de la Santé Publique
FADOQ	Fédération des Âges d'Or du Québec
JIA	Journée Internationale des aînés
JPS	Journées de la Persévérance Scolaire
LDDM	Lac Des Deux Montagnes
MADA	Municipalité Amie Des Aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec
MDF	Maison de la famille
MDJ	Maison des jeunes
MÉQ	Ministère de l'Éducation
MESS	Ministère de l'Emploi et Solidarité sociale
MFA	Ministère de la famille
MRC	Municipalité Régionale de Comté
MSSAC	Ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire
MSSS	Ministère de la Santé et Services sociaux
MTESS	Ministère du travail, emploi et solidarité sociale
OC	Organisatrice communautaire ou Organisateur communautaire
OCAF	Organisme communautaire autonome famille
OCF	Organisme communautaire famille
OSBL/OBNL	Organisme sans but lucratif/Organisme à but non lucratif

PDCN	Plan de Développement d'une Communauté Nourricière
PFM	Politique familiale municipale
PPI	Programme de préparation à l'Investissement
PREL	Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides
PSL	Programme de Soutien en Logement
PSOC	Programme de Soutien aux Organismes Communautaires
QADA	Québec Ami des Aînés
REGAL+	Regroupement alimentaire des Laurentides
RLS	Réseau local de services
ROCL	Regroupement des organismes communautaires des Laurentides
RPA	Résidence Pour Aînés
RQ-ACA	Réseau Québécois de l'Action Communautaire Autonome
RSIQ	Réseau Solidarité Itinérance du Québec
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et initiatives sociales
SHQ	Société Habitation Québec
SRA	Stabilité Résidentielle avec Accompagnement
TCRAL	Table Concertation Régionale des Aînés des Laurentides
TNCDC	Table nationale des corporations de développement communautaire

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



# CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MIRABEL

(450) 848-6059

[info@cdcdemirabel.com](mailto:info@cdcdemirabel.com)

13950 Rue de la Chapelle, Mirabel